



Comité de suivi des fonds européens

Réunion du mardi 27 juin 2023

Compte-rendu

Le comité de suivi du programme européen FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 s'est réuni le 27 juin 2023 à la CCI Saône-Doubs à Besançon, co-présidé par Monsieur Patrick MOLINOZ, Vice-Président du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté en charge des fonds européens et par Madame Florence BERNARD, Secrétaire général adjointe pour les affaires régionales Adjointe.

(La séance est ouverte à 10h00).

Propos introductifs

Patrick MOLINOZ, en déplacement à Bruxelles sur les sujets de cohésion, accueille en visioconférence les membres du comité de suivi ainsi que les représentants de la Commission européenne et les remercie pour leur présence.

Ce comité de suivi est le premier en présentiel depuis la période COVID : cette réunion se situe à une période charnière pour les programmes. Il s'agit en effet de la dernière ligne droite quant aux enjeux de clôture des programmations 2014/2020 et le démarrage de la programmation 2021/2027.

Les enjeux de la clôture sont importants. Le choix de la sur-programmation par l'autorité de gestion et l'absorption des 116 M€ de REACT ont permis de maximiser les effets des projets sur le territoire. Il s'agit là de la preuve concrète de l'effet levier des fonds européens dans ce contexte de crise.

La Présidente de la Commission européenne a d'ailleurs souligné, le 20 juin dernier lors de la révision à mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel, l'importance de dépenser les fonds de cohésion ; il s'agit en effet d'une priorité pour les autorités de gestion.

Les fonds de cohésion sont importants pour les territoires et les bénéficiaires mais sont également indispensables pour contribuer à renforcer une image positive d'une l'Union européenne qui, pendant la crise Covid et plus vivement aujourd'hui dans le cadre du conflit en Ukraine sont indispensables à la paix et à la stabilité en Europe.

C'est pourquoi, il est nécessaire que les fonds de cohésion soient bien utilisés et surtout soient utilisés le plus facilement possible pour les bénéficiaires.

Quant à leur avenir et leur périmètre, le Comité européen des régions produira un avis au mois de septembre afin de réaffirmer l'importance de ces fonds à la veille des élections européennes qui emporteront un certain nombre de conséquences pour le budget européen et les fonds de cohésion.

Par ailleurs, une proposition d'évolutions réglementaires a également été présentée le 20 juin dernier par la Commissaire Ferreira en vue de prolonger les délais de clôture d'un an. Néanmoins, il convient d'être prudent quant à la réalité concrète de cet allongement et à ses conséquences.

Cette proposition vise uniquement les autorités de gestion et non les porteurs de projets ; l'année supplémentaire n'aura aucune incidence sur le calendrier des réalisations puisque les dernières dépenses éligibles devront être acquittées par les bénéficiaires au 31/12/2023.

Les conséquences et incidences de ces modifications au sein de l'autorité de gestion seront analysées afin d'en définir les modalités d'application concrètes, notamment en tenant compte des enjeux pour la programmation 21-27. Le projet de texte venant d'être officialisé, la Commission européenne ne dispose pas encore de toutes les réponses aux questions des autorités de gestion et notamment celles relatives aux comptes annuels et au tirage des audits.

Cette proposition devrait, après passage devant le Conseil et le Parlement, être adoptée avant la fin de l'année.

Enfin, Patrick MOLINOZ souligne le travail efficace et performant des équipes qui mettent tout en œuvre pour accompagner au mieux les porteurs et les bénéficiaires, assurer l'exigence de sécurisation des projets comme en témoigne les faibles taux d'erreur tout en restant fortement mobilisées sur les paiements.

Concernant le démarrage de la programmation 2021/2027, les premiers appels à projets ont été lancés à l'automne et les premières programmations en janvier 2023.

Des projets d'importance stratégiques sont déjà à valoriser : le FEI (Fonds Européen d'Investissement) soutenu par le FEDER et les Worldskills soutenus par le FSE.

L'enjeu sur ces deux périodes charnières est ainsi collectif : il s'agit de continuer à accompagner les porteurs puisque de nombreux projets sont en cours, à mobiliser les partenaires et à valoriser le soutien des fonds européens.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, la parole est donnée à Florence BERNARD.

Florence BERNARD, excuse Monsieur le Préfet de région, indisponible ce jour, puis salue l'ensemble des participants à ce comité de suivi. L'autorité de gestion est remerciée pour l'organisation de comité de suivi associant les services de l'Etat et en particulier la DREETS. Cette coordination permet une vision très concrète du partenariat actif entre l'Etat et la Région dans le domaine du déploiement des grands objectifs des fonds européens.

Le FEDER et le FSE représentent des programmes dont la réalisation participe à la vie quotidienne des citoyens. Les moyens du FSE dont la gestion est toujours partagée entre les services de l'Etat et ceux de la Région se maintiennent à un niveau élevé puisque ce sont, à l'échelle nationale, plus de 6.6 milliards d'euros disponibles pour les politiques de l'inclusion, de la formation des demandeurs d'emploi mais aussi pour les salariés qui doivent s'adapter aux transitions écologique et numérique.

L'Etat porte les actions d'inclusion et de lutte contre la pauvreté et la région celle de la formation.

La DREETS est aujourd'hui représentée par Sophie ENGELHARD qui est responsable du service FSE dont l'enveloppe s'élève à 92 M€ d'euros dont une grande partie est déléguée aux 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté au bénéfice de l'inclusion et de la lutte contre la pauvreté.

La fin de gestion du programme national FSE 2014/2020 sera présentée ; il est à noter que ce programme a bénéficié de 8 M€, répartis entre les 8 départements, au titre de REACT pour atténuer les effets de la crise sanitaire pour les publics les plus en difficulté.

L'importance du FSE+ est soulignée. En effet, le FSE+ s'inscrit dans le programme d'une Europe plus sociale telle que définie par les Etats membres dans le cadre de la planification 2021/2027 et intègre l'Initiative pour l'emploi des jeunes et le fonds d'aide aux plus démunis. Il est important que son action partagée soit un outil qui facilite l'émergence de projets et de partenariats.

Laurent TEZE, représentant de la DG REGIO à la Commission européenne remercie à son tour les personnes présentes ainsi que l'autorité de gestion pour l'organisation de ce comité de suivi dont l'ordre du jour est dense puisque consacré aux périodes de programmation 2014/2020 et 2021/2027.

Les porteurs de projet sont également remerciés puisque ce sont eux qui font le succès de la politique de cohésion.

Concernant 2021/2027, l'Union européenne a attribué une enveloppe de 485 M€ d'euros à la région Bourgogne-Franche-Comté qui, avec les contreparties nationales, représente environ 1 milliard d'euros. L'adoption de ce nouveau programme, intervenue il y environ un an, a déjà permis le lancement de projets. Laurent TEZE indique qu'il était en effet en avril dernier aux côtés de Patrick MOLINOZ pour le lancement du projet digital « DEDIHCATED BFC ».

Il est en effet important que l'autorité de gestion maintienne son dynamisme quant à ce début de programmation afin d'assurer une bonne gestion et d'être en mesure de dépasser le seuil du dégageement prévu en 2025.

La bonne gestion est également assurée via les évaluations ; à cette fin le projet de plan d'Evaluation 2021/2027 sera présenté lors de cette réunion.

Concernant la période de programmation 2014/2020, comme évoqué précédemment, l'enveloppe a été réabondé par le fonds REACT EU en 2021 et 2022 en réponse à la crise sanitaire.

La Commission européenne se montre confiante quant à l'utilisation complète de ces crédits même si cela reste un défi puisque les axes REACT EU ont été intégrés aux programmes en 2021 puis en 2022 et restent à mettre en œuvre comme les axes historiques d'ici la fin 2023.

Comme rappelé par Patrick MOLINOZ, la Commission européenne a proposé des modifications des règlements de clôture. Toutefois, la vigilance s'impose puisque ces propositions n'ont pas encore été adoptées.

Ensuite, Paola BERTOLISSI, représentante de la DG EMPLOI à la Commission européenne remercie l'autorité de gestion pour l'organisation de ce comité de suivi et salue les participants.

Les propos précédents sont complétés par l'importance de l'investissement dans les compétences qui contribuent à remédier aux pénuries de mains d'œuvre et aux transitions numérique et écologique pour garantir la compétitivité de l'Europe ; 4 adultes sur 10 et 1 personne sur 3 travaillant en Europe ne disposent pas des compétences numériques de base. Dans ce contexte, l'Union européenne a déclaré l'année 2023 comme l'année européenne des compétences. La décision prise par la région Bourgogne-Franche-Comté de flécher le FSE+ vers le soutien à l'insertion des jeunes sur le marché du travail et la formation professionnelle orientée vers les besoins du territoire s'inscrit donc pleinement dans cette volonté politique.

Par ailleurs, lors de ce comité sera présentée une orientation d'importance stratégique les « Worldkills », salon de découverte des métiers, qui apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs du programme en région.

Au travers ce programme régional, une enveloppe de 80 M€ d'euros viendra s'ajouter aux crédits de 92 M€ d'euros dédiés au programme national FSE+ en faveur de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale, l'insertion des jeunes, la réussite scolaire, les compétences, les systèmes de formation, les mutations économiques et le marché du travail.

La Commission européenne se félicite du bon démarrage des programmes 2021/2027 et rappelle les enjeux importants de la clôture notamment en matière de consommation des crédits REACT. Toutefois, elle reste confiante quant à l'atteinte de ces objectifs grâce à la mobilisation des équipes.

Olivier RITZ, directeur général adjoint, salue l'arrivée de Christophe GRUDLER, député européen.

Aline HUMBERT, directrice, propose de commencer les présentations chronologiquement en débutant par les programmes 2014/2020 puis les sujets transversaux et enfin les programmes 2021/2027.

Programmes opérationnels (PO) FEDER-FSE 2014/2020 Bourgogne, Franche-Comté et Massif du Jura

Volet FEDER : Comparatif programmations / paiements au 27 juin 2023

– Programme Opérationnel 2014/2020 Bourgogne

Hervé HILAND, chef du service programme FEDER, précise, concernant les axes historiques FEDER, que 189 M€ ont été programmés et 130 M€ ont été payés. Concernant l'axe REACT 55 M€ ont été programmés et 11 M€ ont été payés.

Au global, ces volumes financiers représentent 856 projets programmés, 608 projets soldés et 248 projets restant à solder d'ici la fin d'année 2023.

– Programme Opérationnel 2014/2020 Franche-Comté et Massif du Jura

Pierre-Olivier CHARLES, coordonnateur pilotage FEDER, indique, concernant les axes historiques FEDER, que 141 M€ ont été programmés et 102 M€ ont été payés. Concernant l'axe REACT 51 M€ ont été programmés et 21 M€ ont été payés.

Au global, ces volumes financiers représentent 502 projets programmés, 346 projets soldés et 156 projets restant à solder d'ici la fin d'année 2023.

Concernant les 2 programmes opérationnels, il est à noter que ces glissements des demandes de soldes en fin de période s'expliquent d'une part par un démarrage tardif des programmations (accélération à partir de 2016) et d'autre part par l'intégration des volets REACT en fin de période de programmation (2021 puis en 2022).

Les dates de bonne gestion sont rappelées :

Date de fin de réalisation des opérations : 30/05/2023

Date de fin d'éligibilité des dépenses acquittées : 30/06/2023

Date maximale de demande de solde : 31/12/2023

Toutefois, des exceptions ont été concédées à ce calendrier afin de ne pas pénaliser des projets retardés, notamment, par le contexte international.

Volet FSE : Comparatif programmations / paiements au 27 juin 2023

– Programme Opérationnel 2014/2020 Bourgogne

Dominique PINARD, cheffe du service programme FSE, précise les éléments par fonds :

Concernant l'enveloppe FSE, 45 M€ ont été programmés et 35 M€ payés, pour l'IEJ, 10 M€ ont été programmés et 6 M€ payés et pour le volet REACT, 6 M€ ont été programmés et 432 000€ ont été payés.

Au global, ces volumes financiers représentent 568 projets programmés, 556 projets soldés et 12 projets restant à solder.

– Programme Opérationnel 2014/2020 Franche-Comté et Massif du Jura

Laetitia ROUARD, chargée de mission pilotage FSE-FSE+, indique que concernant le FSE, 43 M€ ont été programmés et 22 M€ ont été payés, pour le volet REACT, 9 M€ ont été programmés et aucun dossier n'a encore été payé.

Au global, ces volumes financiers représentent 211 projets programmés, 176 projets soldés et 35 projets restant à solder.

Concernant les 2 programmes opérationnels, il est à noter qu'un certain nombre de demandes de soldes sont en cours de traitement. L'intégralité des demandes devraient être finalisées d'ici la fin du mois de septembre.

Les dates de bonne gestion sont rappelées :

Date de fin de réalisation des opérations : 31/12/2022

Date de fin d'éligibilité des dépenses acquittées : 30/04/2023

Date maximale de demande de solde : 31/12/2023

Focus cadre de performance

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission suivi FESI, présente un état des lieux de l'atteinte des cibles des indicateurs de performance pour les 2 programmes opérationnels.

Afin de simplifier la règle d'examen de la performance, 2 seuils d'atteinte des cibles sont indiqués : 65% : en dessous duquel l'indicateur est réputé en échec et 85% : au-delà duquel la performance est atteinte.

Concernant les volets FEDER des 2 programmes, les cibles à 2023 sont déjà atteintes pour certains indicateurs. Pour les autres indicateurs, les valeurs prévisionnelles en stock dans les dossiers restant à solder, permettront l'atteinte des cibles de performance au 31/12/2023.

Concernant les volets FSE des 2 programmes, en toute logique avec le faible volume de dossiers restants à solder, les cibles à 2023 sont déjà atteintes et dépassées pour le programme Bourgogne et sont quasiment atteintes concernant le programme Franche-Comté et Massif du Jura.

Les cadres de performance des 2 programmes opérationnels sont sécurisés au 31/12/2023 pour les volets FEDER et FSE.

Olivier RITZ propose un temps d'échange avec la salle.

Charles DEMOUGE, Président de Pays de Montbéliard Agglomération et Vice-Président du Pôle métropolitain nord Franche-Comté, s'interroge quant aux modalités de mise en œuvre de la clause de revoyure prévue à mi-parcours pour les organismes intermédiaires.

Olivier RITZ précise que la clause de revoyure sera notamment analysée en fonction de la capacité de programmation des organismes intermédiaires.

Christophe GRUDLER questionne l'autorité de gestion quant à l'ingénierie apportée aux porteurs de projets qui, parfois se plaignent de la complexité rencontrée lors du montage des dossiers de demande d'aide. Par ailleurs, il s'interroge quant aux modalités d'articulation entre les fonds structurels et les autres fonds européens.

Aline HUMBERT explique que l'autorité de gestion est mobilisée sur les fonds structurels mais travaille également en réseau avec les autres acteurs afin d'offrir un panorama des possibilités de financement le plus large et complet possible. L'autorité de gestion s'appuie sur les relais existants : la Maison de l'Europe, le Bureau de Bruxelles avec lequel des rencontres thématiques sont proposées, les CCI, les départements et les organismes intermédiaires et territoires de projets. Quant à l'ingénierie, bien que les efforts des équipes soient concentrés sur les paiements pour la période 2014/2020, les équipes sont également mobilisées sur l'accompagnement des porteurs de projets pour la programmation 2021/2027.

Laurent TEZE souligne l'importance de la coordination entre les fonds qui devrait se renforcer dans l'avenir. Sur ce sujet, la Région Bourgogne-Franche-Comté a devancé les autres autorités de gestion ; le projet « DEDIHCATED BFC » en est l'exemple car est soutenu par plusieurs types de fonds européens.

En compléments et pour illustrer les propos précédents, Olivier RITZ signale que plusieurs projets portés par la Région font l'objet d'un soutien des fonds européens en gestion directe par la Commission européenne notamment sur le numérique et l'économie. Par ailleurs et comme expliqué précédemment par Aline HUMBERT, un certain nombre de rencontres thématiques (environnement, hydrogène, recherche innovation, ...) sont organisées avec les partenaires sur initiative de Patrick MOLINOZ dans le cadre du projet d'ambition régional sur la culture européenne mis en place avec le Bureau de Bruxelles. Concernant les priorités territoriales, la volonté est d'avoir une stratégie intégrée ; les contrats de territoire sont articulés avec les volets urbain et rural pour le FEDER et avec le volet rural pour le FEADER. L'objectif étant une intégration la plus adéquate possible des programmes.

Programmes opérationnels nationaux (PON) FSE 2014/2020 volets Bourgogne, Franche-Comté

Sujets transversaux

Evaluations :

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission suivi, présente le projet de Plan d'Évaluations 2021/2027. Conformément aux règlements, l'autorité de gestion transmet le plan d'évaluation au comité de suivi pour validation au plus tard un an après la décision portant approbation du programme, soit pour le 26 juillet 2023. Ce plan consolide l'ensemble des informations concernant les évaluations (les objectifs, la gouvernance, les méthodes et outils déployés, la valorisation et la diffusion des conclusions) et prévoit dans les grandes lignes les

travaux (évaluations de mise en œuvre et évaluations d'impact) qui seront menés au cours de la période de programmation.

Les travaux décrits sont indicatifs puisque pour être le plus efficace possible, les évaluations devront répondre aux besoins du programme et aux réalités de la programmation. Ce plan sera donc précisé au cours de la période de programmation afin d'ajuster au mieux le périmètre des travaux et leur calendrier.

Le comité de suivi sera tenu informé régulièrement de la mise en œuvre de ce plan d'Evaluation dans la mesure où, conformément au règlement, il suit « les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations ».

Le comité de suivi approuve le plan d'Evaluation du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021/2027.

Olivier RITZ souligne que les évaluations mise en œuvre dans le cadre de ce plan seront étroitement articulées avec les travaux menés sur les politiques régionales.

Communication :

Maryline VERLEYE, chargée de mission communication fonds européen, dresse un premier bilan des actions de communication déjà mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication 2021/2027 dont les objectifs sont de faire connaître le programme et opportunités de financement, outiller et accompagner les bénéficiaires et valoriser l'action de l'Union européenne auprès du grand public.

La première action phare est l'Evènement de lancement du programme auquel près de 300 participants ont pris part le 20 septembre dernier à la Cité de la Gastronomie à Dijon. Par la suite 12 webinaires thématiques ont été organisés représentant près de 1400 participants connectés. Les replays, disponibles sur le site europe-bfc.eu et la chaîne youtube de la région ont enregistré près de 1100 vues.

Par ailleurs, de nouveaux supports de communication ont été créés : une plaquette de présentation du programme, un ABC du FEDER-FSE+, la réalisation d'une vidéo motion design disponible en replay sur le site europe-bfc.eu et la chaîne youtube. Afin de mieux outiller les bénéficiaires, un guide des obligations de communication a également été réalisé ainsi que des modèles d'affiches.

Il est à noter que les appels à projets sont également disponibles sur la page dédiée ainsi que sur la page d'accueil du site.

Concernant la valorisation de l'action de l'UE auprès du grand public, en plus de la mise en ligne de la liste des bénéficiaires, chaque projet est enregistré sur le site internet et alimente une carte dynamique disponible en page d'accueil. Les projets sont également valorisés sur les réseaux sociaux.

Enfin, dans le cadre du Joli Mois de l'Europe (JME), l'autorité de gestion a participé au Village européen à Dijon et Besançon en lien avec la Maison de l'Europe.

Animation « Mon projet européen » :

Florence KOHTZ, chargée de mission programmes européens, présente un bilan de l'action « Mon projet européen » mis en place depuis la fin de l'année 2022 dont l'objectif est d'orienter au mieux les porteurs de projets vers les financements européens les plus adaptés.

Depuis novembre 2021 : 13 formations à l'attention des agents de la région et des étudiants à l'IRTESS notamment, 46 sessions d'information en direction des territoires (communautés de communes, départements, services déconcentrés de l'Etat, ...) et 15 sessions d'informations en collaboration avec les partenaires (Maison de l'Europe, CCI, DREETS, ...) ont été organisées. Il est à noter que les sessions d'information au sein des territoires se poursuivront sur l'année 2023.

Par ailleurs, depuis septembre 2022, 170 courriels ont été reçus et traités via l'adresse monprojeteeuropeen@bourgognefranche-comte.fr.

Point pédagogique :

Elvina SANCHEZ, chargée de mission procédures et contrôles, présente les travaux relatifs au Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) BFC 2021-2027.

En effet, conformément au règlement portant dispositions communes n°2021/1060, les États membres disposent de systèmes de gestion et de contrôle pour leurs programmes et assurent leur fonctionnement conformément au principe de bonne gestion financière.

Le DSGC est ainsi le document miroir de l'activité d'autorité de gestion, rédigé par cette dernière et qui trace son organisation, l'ensemble de ses procédures et des contrôles menés.

L'objectif de ce document, qui a été transmis le 26 mai dernier à la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), est de donner une assurance quant à la légalité et la régularité des dépenses déclarées à la Commission européenne.

Suite à la transmission du document à la CICC, un audit système sera organisé et ciblera des sujets nouveaux (fonction comptable) ou qui présentent des évolutions notables (dispositif de contrôle interne et de gestion des risques) par rapport à la période 2014/2020.

Claire GOICHOT, AFPA, s'interroge quant à « Mon projet européen » et plus précisément sur les possibilités de formations à destination des porteurs de projets.

Aline HUMBERT indique que les formations organisées pour l'instant sont plutôt « de masse ». Toutefois l'accompagnement des porteurs sera renforcé. Cela a déjà été le cas via les webinaires thématiques et le webinaire transversal par exemple, disponibles en replay sur le site internet ou sur la chaîne youtube. D'autres outils seront déployés par la suite selon les besoins.

Laurent TEZE souligne l'importance de l'accompagnement des porteurs et de l'ensemble des outils et moyens mis en œuvre pour communiquer sur le soutien de l'Europe. La Commission européenne œuvre déjà pour préparer le post 2027 ; à ce titre, les territoires et les citoyens ne doivent pas hésiter à faire remonter leurs besoins et leurs attentes en vue d'améliorer l'efficacité de la politique de cohésion.

Aline HUMBERT précise en effet que les instances nationales de concertation et le Bureau de Bruxelles travaillent actuellement pour structurer les différentes remontées de besoins.

Programme régional FEDER-FSE+ 2021/2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

Volet FEDER : Point programmation au 27 juin 2023 et propositions de modification des documents de mise en œuvre

Hervé HILAND dresse un bilan des premières programmations au 27 juin 2023 : 11 projets ont été programmés pour un coût total de 62,85 M€ et un montant FEDER de 51,94 M€. Ces projets concernent le soutien aux PME (subventions et instruments financiers), le numérique, la production d'énergie renouvelables et la protection de la nature et de la biodiversité.

Suite à ces premières programmations il convient de présenter un point concernant les premiers appels à projets ainsi que les modifications devant être apportées aux documents de mise en œuvre.

Concernant la compétitivité des PME, il est rappelé que l'enveloppe dédiée à cette thématique est de 27,5 M€ : à ce jour, près de 90 dossiers ont été déposés pour plus de 21 M€ de FEDER potentiel et des lettres d'intention ont été enregistrées représentant 14M€ pour 46 dossiers. Au regard des risques de surconsommation de la mesure et afin de resserrer la thématique, il est proposé de supprimer les investissements immobiliers parmi les projets attendus pour concentrer la typologie d'action sur les investissements matériels, et de relever le plancher minimal d'intervention du FEDER à 75K€ au lieu de 50K€.

Le comité de suivi approuve la modification de cette fiche action.

Pour compléter les propos précédents, Olivier RITZ explique que le choix est en effet de privilégier l'ingénierie financière comme en témoigne le FEI. Il est important de réajuster cette mesure dès maintenant pour éviter par la suite des re-maquettages qui pourraient désavantager certaines thématiques.

Christophe GRUDLER interroge l'autorité de gestion quant à la réorientation des projets d'immobiliers d'entreprises vers d'autres financements.

Olivier RITZ précise que les projets d'immobiliers d'entreprises s'inscrivent souvent sur des temps relativement longs et sont difficilement conciliables avec les règles du FEDER.

Par ailleurs, Olivier RITZ ajoute qu'il est en effet important de soutenir la rénovation énergétique et l'amélioration des performances ; toutefois, sur la rénovation des friches, l'un des enjeux à faire remonter au niveau européen concerne la stabilité et la sécurisation du cadre réglementaire.

Charles DEMOUGE précise que le territoire Nord Franche-Comté est particulièrement touché par les friches qui nécessiteraient la réhabilitation de bâtiments et trouve dommageable que le FEDER ne soutienne plus les investissements immobiliers des PME.

Laurent TEZE explique que la réhabilitation des PME n'est pas l'objectif premier recherché par l'objectif spécifique 1.3 du programme. La rénovation énergétique est soutenue via l'objectif

stratégique 2 qui concerne une Europe plus verte. Bien qu'elle n'en soit pas à l'initiative, la Commission européenne est donc favorable à la modification de la fiche action.

Hervé HILAND ajoute qu'un dispositif à destination des friches existe dans le programme au travers de la priorité V (territorial).

Ensuite, Sylvain JACOB, coordonnateur innovation–numérique, présente le bilan de l'appel à projets « Projets collaboratifs laboratoires/entreprises » ouvert du 15/10/2022 au 31/01/2023. Cet appel à projets a permis le dépôt de 28 dossiers représentant 8 projets collaboratifs d'envergure. Le comité de sélection se réunira début juillet. A noter que certains dossiers d'innovation ont fait l'objet de demande d'avis et d'expertises supplémentaires.

Il est prévu que cet appel à projets soit relancé à partir du 2/10/2023 jusqu'au 31/01/2023. Il est proposé que les modalités de dépôt soient modifiées par la suppression de l'obligation d'un cofinancement public.

Le comité de suivi approuve la modification de cet appel à projet.

Dans le cadre de l'appel à projet « e-tourisme, e-culture » ouvert du 15/10/2022 au 31/01/2023 ; seuls 2 projets ont été déposés et sélectionnés. Il s'avère que la sélection au fil de l'eau soit plus adaptée au tissu des acteurs concernés. Il est ainsi proposé de transformer cet appel à projets en fiche action.

Le comité de suivi approuve la transformation de cet appel à projet en fiche action.

Par ailleurs, Franck ROUSSELET, coordonnateur transition énergétique et écologique, explique que l'appel à projets « Bâtiments démonstrateurs » ouvert du 15/10/22 au 31/05/23 a permis le dépôt de 32 projets parmi lesquels 9 ont déjà été sélectionnés.

Il est précisé que cette thématique peut concerner les PME.

Il est également ajouté que l'encadrement communautaire des aides d'Etat tel que prévu actuellement en matière de production énergétique contraint un certain nombre de projets portés par les collectivités territoriales tels que les accueils périscolaires, les salles des fêtes, les médiathèques...

Concernant les « Chaufferies bois avec réseaux de chaleur », l'appel à projets ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023 a permis le dépôt de 19 projets dont 6 ont déjà été sélectionnés.

L'appel à projets « Biodiversité » ouvert du 15/10/22 au 30/06/23 a permis le dépôt de 19 dossiers parmi lesquels 14 projets ont été sélectionnés.

Puis, il est proposé que la fiche action « Logement social » soit modifiée comme suit : ajout de l'obligation de cofinancement Effilogis parmi les critères d'éligibilité et ajouts de quelques précisions concernant les types de bénéficiaires (exclusion explicite des particuliers), les dépenses éligibles, la bonification liée aux matériaux biosourcés et la comptabilisation des indicateurs.

Le comité de suivi approuve la modification de cette fiche action.

Kevin MARTINEAU, coordonnateur FEDER Territorial, explique que 31 territoires, sur les 33 éligibles, ont candidaté dans le cadre de l'AMI FEDER Rural ouvert du 01/07/2022 au 31/03/2023. L'analyse en lien avec les contrats Territoire en Action est en cours.

Concernant la priorité VI dédiée au Massif du Jura, l'appel à projets « Hébergements touristiques » ouvert du 02/01/23 au 03/07/23 a déjà permis le dépôt de 11 dossiers.

Charles DEMOUGE, s'interroge quant à la rénovation du patrimoine historique portant sur des bâtiments d'envergure et s'inscrivant sur plusieurs années et plus précisément sur l'articulation des enveloppes entre ce type de projets et les autres projets portés par les territoires d'un même organisme intermédiaire. Charles DEMOUGE demande donc si d'autres sources de financement sont mobilisables pour ce type de projet.

Florence BERNARD précise qu'il est, dans le cadre de ce type de projets, pertinent de se rapprocher du ministère de la Culture.

Christophe GRUDLER s'interroge quant à l'arrêt du soutien des hébergements touristiques par les fonds régionaux et plus particulièrement sur l'éventuelle nécessité de report de ce type de projets vers les fonds européens.

Olivier RITZ explique que le tourisme fait partie des règlements d'intervention mis en attente lors de l'assemblée plénière de janvier 2023 dans le cadre de la prudence budgétaire. Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) est en cours de validation, sa déclinaison devrait être analysée dans le programme pluriannuel d'investissement pour 2024.

Maxime CUCHEROUSSET, Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, s'interroge quant aux critères de performance qui seront appliqués lors de l'examen de la clause de revoyure prévue en 2026 ainsi qu'aux modalités de répartition de la réserve entre les organismes intermédiaires.

Aline HUMBERT rappelle que l'objectif de cette clause de revoyure est de favoriser la consommation de la totalité des fonds par les territoires qui en ont le plus besoin. Le critère principal d'analyse sera le taux d'engagement des territoires afin de déterminer les plus performants en termes de programmation mais également en termes de viviers de projets. Ce travail sera amorcé dès 2025 en lien avec les territoires.

Boris MASSON, USH Bourgogne-Franche-Comté, se félicite de l'action des bailleurs sociaux puisque des projets ont déjà été déposés. Il s'interroge par ailleurs quant à la visibilité sur les stratégies déposées par les organismes intermédiaires.

Aline HUMBERT conseille de se rapprocher des territoires.

Caroline VISSANT, Pays Auxois-Morvan, s'interroge sur la visibilité de la consommation des fonds par territoire et par conséquent sur le suivi de l'accompagnement des porteurs de projets.

Hervé HILAND et Aline HUMBERT expliquent que les équipes de la DERI restent disponibles pour communiquer des données précises par territoire.

Olivier RITZ confirme le souhait d'une stratégie cohérente mais indique qu'il est important de laisser de la souplesse aux porteurs de projets dans la mise en œuvre du FEDER rural.

Kévin MARTINEAU précise que le service FEDER pourra transmettre des éléments régulièrement aux territoires. De même, des points pourront être organisés avec les instructeurs qui sont répartis par secteur géographique.

Il est ajouté que concernant la priorité V dédiée au développement territorial urbain et rural, les différentes fiches action sont en ligne sur le site internet et par ailleurs les équipes restent à disposition des porteurs de projets qui souhaiteraient des informations. Bien que les territoires aient pré-fléchés des projets prioritaires dans le cadre de leur stratégie, d'autres projets peuvent venir s'y inscrire sous réserve de l'accord des comités de sélection des territoires.

Ensuite, Hervé HILAND présente le projet FEI (Fonds Européen d'Investissement) qui vise la création d'un fonds de participation pour la compétitivité des PME/TPE régionales pour un montant de 49.5 M€ et soutenu à 100% par le FEDER. Ce projet est porté par la Région BFC et piloté par le FEI. Le fonds devrait se dénommer « OSER » : Outil de Soutien aux Entreprises Régionales, l'évènement de lancement aura lieu le 14 septembre.

Il s'agit d'une opération d'importance stratégique et conformément au règlement, le comité de suivi sera régulièrement informé de la mise en œuvre de ce type d'opération.

Volet FSE+ : Point programmation au 27 juin 2023

Dominique PINARD dresse un bilan des premières programmations sur le volet FSE+. Au 27 juin 2023, 23 projets programmés (3 dossiers de subventions et 20 dossiers de marchés) pour un coût total d'environ 26 M€ et un montant FSE de plus de 15 M€.

La majeure partie de la programmation concerne les actions de formations qualifiantes qui comptabilisent plus de 3 000 stagiaires.

En ce qui concerne la thématique de l'apprentissage, un appel à projets a été lancé : 1 seul dossier a été déposé.

Il est précisé que le soutien aux CFA reste possible sur certaines lignes de la programmation au titre du FSE+.

Un second appel à projet, travaillé en lien avec les CFA, devrait être lancé dans les prochains mois.

Laetitia ROUARD présente le projet d'importance stratégique « Worldskills » qui sera prochainement programmé. Il s'agit d'un forum de découverte et d'information sur les métiers à destination des élèves, apprentis et étudiants qui s'est déroulé les 15 et 16 mars 2023 à Dijon et auquel plus de 6000 participants ont pris part. Le coût total est de 1 M€ dont 632 000€ au titre du FSE+.

Aline HUMBERT indique le déroulé de l'après-midi puisqu'une visite de projet est prévue sur le site en reconversion industrielle situé aux Pré-de-Vaux. Ce projet d'un montant total de 5 M€ a été soutenu par le FEDER à hauteur de 1 M€.

La séance est levée à 13h00.

Pour la Présidente et par délégation

Le vice-Président



Patrick MOLINOZ

Le Préfet de Région

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
l'adjointe à la secrétaire générale
pour les affaires régionales



Florence BERNARD

PARTICIPANTS

AFPA BFC
Autun Morvan Ecologie
CCI bourgogne Franche-Comté
CCI Bourgogne Franche-Comté
CCPM
Cluster Vallée de l'Energie
Commission européenne
Commission européenne
Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Communauté d'agglomération du Grand dole
Communauté de Communes aracde Haut-Jura
Communauté de Communes Cœur de Loire
Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
Communauté de Communes Rahin et Chérimont
Communauté Urbaine Creusot Montceau
Communauté Urbaine Creusot Montceau
Communauté Urbaine Creusot-Montceau
Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
DDFiP
DDFiP
Département de Côte-d'Or
Département de Côte-d'Or
Département de Haute-Saône
Département de Haute-Saône
Département du Doubs - CELLULE FSE
Département du Jura
Département du Jura
Département du Jura
Département du Jura
Département du Territoire de Belfort
Département du Doubs
DGEFP
DREETS
DREETS BFC
DREETS BFC
DREETS BFC
DREETS BFC

GOICHOT Claire
BUSSY Françoise
CHAUVIN Jean-Michel
VOLLE Laurent
VILLEMAIN Franck
DAUBAS Alain
BERTOLISSI Paola
TEZE Laurent
MAGNIN Anaïs
PETIT Séverine
PROST edouard
SAMIEZ Gordon

BROCHARD Marie-Claire
TOURDOT David
LOUIS Isabelle
BOULISSET Patricia
COMEAU Isabelle
AUBERT Christophe
CLERC-TRANCHAND Axel
TASKIN Mervé
CLAIRE Samuel
COINT Emmanuelle
ANDRE Colette
SKRZYPCZAK Sophie
SCHNOEBELEN Olivier
CHABAUD Laurent
GOMEZ Caroline
LOPEZ Alexa
AUBERT Sandrine
MONIOT Nathalie
BELLUCCI Christophe
KURERA Stefi
SAUMIER Eléonore
ENGELHARD Sophie
DURAND Emilie
KELLER Nathalie
BONGRAND Valérie

Région BFC
SGAR BFC
SGAR BFC
Sous-Préfecture de Montbéliard
Syndicat mixte du Chalonnais
USH de Bourgogne-Franche-Comté
UTBM
Ville de Besançon
Voies Navigables de France
Voies Navigables de France

ROUARD Laetitia
ROUSSELET Franck
SANCHEZ Elvina
VAUCHERET Muriel
VERLEYE Maryline
VERNOTTE-TRUCHETET
Valentine
VIALLE Corinne
VUILLEMIN-MOREL Stéphanie
COSTE Fabrice
BERNARD Florence
LOCATELLI Béatrice
BERNARDI Carole
MASSON Boris
GECHTER Franck
POULIN Anthony
MERCUZOT Léa
MALET Céline